



Statut d'IBCLC retraité(e)

IBCLC Retired Status (French)

Vous cherchez un moyen de rester connecté(e) à la communauté des IBCLC après votre retraite ? Le statut d' « IBCLC retraité(e) » est mis en place depuis 2021 ; il permet aux IBCLC retraité(e)s de garder un lien avec l'IBLCE, tout en offrant une reconnaissance de leurs années de service en tant qu'IBCLC.

Informations sur le statut d'« IBCLC retraité(e) »

- Ce statut est avant tout une reconnaissance et s'adresse à celles et ceux qui ne pratiquent plus en tant qu'IBCLC et qui n'ont pas l'intention de pratiquer de nouveau.
- Avec ce statut, les IBCLC à la retraite continuent de recevoir les lettres d'information de l'IBLCE et les communications pertinentes.
- Ce statut est accordé pour une durée de cinq ans, contre le versement de frais uniques. Pendant ces cinq années, les personnes bénéficiant de ce statut ne peuvent pas exercer en tant qu'IBCLC.
- Vous pouvez indiquer « IBCLC retraité(e) » sur votre curriculum vitae, ou en-dessous de votre nom sur leurs cartes de visite, mais pas immédiatement après votre nom ou votre signature.

Par exemple, vous pouvez indiquer :

Votre nom

IBCLC retraité(e)

Mais PAS :

Votre nom, IBCLC retraité(e)

- Ce statut potentiellement accordé pour une durée de cinq ans n'est pas renouvelable. Après avoir obtenu le statut « IBCLC retraité(e) », vous ne pouvez pas rétablir votre certification d'IBCLC ni le statut d'IBCLC retraité(e).
- Le statut « IBCLC retraité(e) » s'adresse aux IBCLC qui détenaient la certification en bonne et due forme mais qui ne sont plus certifié(e)s et acceptent de se conformer au Code de déontologie des IBCLC.

- Veuillez noter que ceci n'est pas destiné à la pratique des IBCLC et n'est pas du ressort du programme IBCLC qui est accrédité par la Commission nationale des agences de certification.
- Découvrez ci-dessous comment demander ce nouveau statut !

Demandes du statut « IBCLC retraité(e) »

Pour les ancien(ne)s IBCLC ayant été certifié(e)s au cours des 10 dernières années

À partir de 2021, les ancien(ne)s IBCLC dont la certification a déjà expiré pourront demander ce nouveau statut. Ce statut sera disponible pour celles et ceux dont la certification a expiré entre 2010 et 2020 jusqu'au 30 septembre 2022. Les demandes pourront être déposées à partir de mi-octobre 2021.

Pour les IBCLC actuellement certifié(e)s

À partir de 2021, les IBCLC doivent demander le statut « IBCLC retraité(e) » dans l'année d'expiration de leur certification.

Les candidatures ouvriront à la mi-octobre 2021.

Frais d'obtention du statut

Des frais uniques seront appliqués pour l'obtention du statut « IBCLC retraité(e) », lesquels seront dus au moment du dépôt de la demande :

- 75 \$ pour les pays de niveau 1
- 50 \$ pour les pays de niveau 2
- 25 \$ pour les pays de niveau 3